



Problème de voisinage(atteinte à la personne et aux biens)

Par **Lazareff**, le **11/12/2011** à **01:24**

Les faits

Propriétaire depuis 5 ans de mon appartement, j'ai choisi une petite résidence tranquille -à majorité occupée par des plus de 60 ans(précision je suis une femme seule de 30 ans), et me suis peu à peu impliquée dans la vie de la copropriété en étant élue au conseil syndical.

A l'écoute de tous les résidents quels qu'ils soient, et quelles que soient leurs doléances, je mets un point d'honneur à défendre les intérêts de chacun devant un syndic souvent absent, mais toujours en respectant l'intérêt général.

Les problèmes:

Découvrant peu à peu les "magouilles" et passe-droits d'un très "ancien" membre du syndic dont les 8/10 de la résidence se plaignait depuis des années, j'ai justement réussi cette année le tour de force de faire rembourser par le syndic des dépenses non votées en AG (ni biensur énoncées à l'ordre du jour

d'AG)qui avaient miraculeusement apparues à la rédaction du PV d'AG.

Outre, les insultes et accidents anonymes sur mes biens (décharge de vieux cartons dans ma cave, rayure sur ma porte...), cette personne "âgée" s'est quand même permis de me bousculer à deux reprises cette année.(c'est un homme imposant, un vieux monsieur avec une grosse voix).

Je ne suis pas démontée et jusqu'à aujourd'hui j'ai toujours gardé mon calme et mon sourire bien que cela soit difficile à supporter car comme à chaque fois, personne ne sort de chez soi dans ses moments là.

Deuxième problème:

Ce soir, mes voisins de palier organisant de nouveau sans prévenir personne une fête d'anniversaire chez eux, se lachent plus que de mesure. Je me permets de sonner à leur porte (d'autres plus lâches auraient appelé la police) pour leur demander gentiment de baisser d'un ton. L'alcool aidant, mon voisin remonté m'insulte et me pousse violemment à 2 reprises au niveau de la poitrine.

Questions:

Juridique: quels recours ai-je contre des gros "c....", des voisins irrespectueux et abusant de leur position, leur force d'homme?

Cela peut-il être qualifié d'atteinte à la personne, aux biens (même si biensur pour les biens je n'ai pas de preuves)

Non juridique: Qu'est-ce qui les dérange? que je sois une femme, jeune, ou que j'ai le courage de mes opinions?

Dois-je me mettre aux arts martiaux avant que tous les hommes de la résidence se défoulent sur moi (heureusement il n'y en a que 6, reste plus que 4)!?!?

Du coup, ce message se transforme en "coup de gueule", mais si vous avez des expériences

similaires, des solutions je suis preneuse.
Par avance merci.

Par **Claralea**, le **11/12/2011** à **15:56**

Et pourquoi ne pas avoir été porter plainte ou bien appeler la police pour faire constater le tapage nocturne ? S'agit pas d'être faux cul, s'agit de la loi et de la faire appliquer

Par **Laure11**, le **11/12/2011** à **16:53**

Entièrement d'accord avec Claralea...

[citation]:*Qu'est-ce qui les dérange? que je sois une femme, jeune, ou que j'ai le courage de mes opinions?*[/citation]

et évitez de vous faire du cinéma...

Par **Lazareff**, le **19/12/2011** à **09:53**

Pour information, j'ai dès le lendemain déposé une main courante à l'encontre de ce voisin, mais n'ayant alors pas de preuve physique de violence constatée officiellement par médecin ses charmants messieurs de la Police n'ont pas voulu enregistrer ma plainte. Au passage ceux-ci m'ont gentiment répondu que ce comportement était "normal" puisque que c'était la pleine lune !?!?) C'est un début, mais cela ne me rassure pas pour autant. Donc résolution pour 2012, cours de self défense !!!!

Par **Laure11**, le **19/12/2011** à **11:32**

Vous avez voulu déposer une main-courante ou une plainte ?
Ce n'est pas la même chose !

La police vous a prise pour une enquiquineuse (pour rester correcte.)

Bonne journée.

Par **Claralea**, le **19/12/2011** à **22:09**

Il faut appeler la police dès qu'il y a ce genre de problème afin qu'elle vienne calmer la

situation, le lendemain, c'est souvent un peu tard et c'est votre parole contre la leur

Par **Louxor_91**, le **20/12/2011** à **08:57**

[citation]Je me permets de sonner à leur porte (d'autres plus laches auraient appeler la police[/citation]

Alors appeler la police c'est faire preuve de lacheté ? Curieux comme attitude ? Vous avez voulu régler ce soucis seule et maintenant vous vous plaignez d'être seule !? La police ne voulant pas intervenir... La prochaine fois n'attendez pas que la situation dérape, réagissez immédiatement en utilisant les services ad-hoc proposés par notre société ! Les forces de l'ordre sont là pour faire respecter la loi, il n'y a aucune lacheté ou honte à faire appel à eux ! Vous avez donné un coup de pied dans la fourmilière vis à vis du syndic visiblement, ils se protègent... ils protègent leurs intérêts surtout ! Je vous souhaite que tout ceci s'arrange en vérité.

Bonnes fêtes à vous.

Par **Lazareff**, le **20/12/2011** à **11:38**

Je repécise: lorsque j'ai appelé le soir même la police, le calme était revenu (biensur j'avais un peu cassé l'ambiance de la petite fête), donc il n'y avait plus de tapage nocturne à constater, et le policier au téléphone m'a conseillé de venir le lendemain matin pour déposer plainte.

Ce que j'ai voulu faire mais la personne qui m'a reçu n'a pas voulu prendre ma plainte car pas de blessure physique constatée par médecin, donc pas de preuve m'a t il dit, "donc vous pouvez juste déposer une main courante."

Enfin, pour répondre à [fluo]Alors appeler la police c'est faire preuve de lacheté ? Curieux comme attitude ? [/fluo]

Je pense que beaucoup de situations peuvent se résoudre simplement en discutant, et que l'intervention systématique de la force publique est parfois inutile voir même néfaste car cela ne fait qu'aggraver la situation (et me faire passer à juste titre pour une ch....)

Seul paramètre que je n'avais pas pris en compte: l'alcool rend con ou plutôt révèle la connerie parfois bien dissimulée de nos voisins !!!!

En tout cas, je vous remercie pour ces échanges et conseils, et vous souhaitent de passer d'agréables fêtes.

Par **Claralea**, le **21/12/2011** à **20:21**

[citation]Je pense que beaucoup de situations peuvent se résoudre simplement en discutant, et que l'intervention systématique de la force publique est parfois inutile [/citation]

Ca dépend des voisins, il y en a que seule la police peut calmer. On conseille toujours de privilégier le dialogue mais on a tous au moins un voisin con... malheureusement. Donc

maniere forte, la police, sans sommation :)

Bonnes fetes de fin d'annee à vous aussi